à rappeler dans toute correspondance

DOSSIER : N° DP 062 736 26 00071
Déposé le : **23/09/2026**
Dépôt affiché le **: 23/09/2026**
Complété le : **23/09/2026**
Demandeur : **SARL CHRISTOPHE GALLIAERDE**
Sur un terrain sis à : 1365 Rue du Fief à SAILLY-SUR-LA-LYS (62840)
Références cadastrales : **62736 AD 21, 62736 AD 22, 62736 AD 93**

SARL CHRISTOPHE GALLIAERDE

14 Route d'Hazebrouck

59660 Merville

OBJET : CERTIFICAT DE DECISION DE NON-OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE DELIVRE PAR LE Maire au nom de la commune

Le Maire au nom de la commune certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de SARL CHRISTOPHE GALLIAERDE enregistrée sous le numéro DP 062 736 26 00071 pour le projet ci-dessus référencé depuis le 23/10/2026.

Conformément à l'article R.452-1 du code de l'urbanisme, les travaux de démolition ne peuvent être entrepris avant quinze jours après la date d'autorisation.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

A SAILLY-SUR-LA-LYS, le 09 NOV. 2026

Le Maire,
Pierre-Luc RAVET

MAIRIE DE SAILLY-SUR-LA-LYS RF 62840

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

-DROITS DES TIERS : L'autorisation de réaliser des travaux est toujours acquise **sans préjudice du droit des tiers** (*notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...*) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.

DGS